

Communiqué de presse – 13 novembre 2026

Uccle : sortir par le haut du narratif toxique « nature vs logement » grâce au bois de Calevoet et aux Jardins Cauter

I. Communiqué de presse

[Une analyse développée de cette proposition est fournie en annexe.]

Des débats vigoureux ont actuellement lieu à Uccle sur le sort de deux espaces naturels emblématiques : le petit bois de Calevoet et les jardins du Home Brugmann, rue Cauter. Comme trop souvent à Bruxelles, se rejoue la pièce périmée « nature ou logement, il faut choisir ».

Les signataires proposent de **sortir de ce faux dilemme par le haut**, avec une solution qui permet de sauver intégralement les sites naturels et de créer du logement social.

Une situation paradoxale

Sous la houlette de la majorité (MR-Ecolo-Défi-et deux autres élus), la commune d'Uccle a pris la décision de défendre le petit bois de Calevoet en introduisant un recours en annulation contre le permis d'urbanisme accordé à la SFAR Alsemberg pour y construire 53 logements sociaux. La construction de ces logements détruirait les 3/4 de ce site qui n'a jamais été urbanisé[1] et y dégraderait irréversiblement la biodiversité très riche. Le PS soutient le projet d'urbanisation de cette forêt urbaine.

Symétriquement, la majorité a approuvé la demande du CPAS de vendre le domaine du Home Brugmann, legs du baron éponyme à la commune en 1890, pour renflouer les caisses du CPAS. L'opposition demandait de conditionner cette vente au maintien des jardins du site, constatant qu'ils sont un îlot de fraîcheur, un lieu de convivialité très apprécié des riverains et collectifs locaux et comptent 4 arbres remarquables tout en étant le refuge d'espèces animales protégées (dont le renard et plusieurs sortes d'amphibiens). Le 15 juillet 2026, le Conseil de l'Action sociale du CPAS d'Uccle a approuvé une vente sans conditions et le Collège des Bourgmestre et Échevins d'Uccle a validé le projet de vente sans condition du CPAS, ce qui revient à condamner les jardins.

Sur ces deux sites, la commune entretient ainsi un double langage : défendre la nature à Calevoet mais pas aux jardins Cauter, majorité et opposition entretenant des positions croisées antagonistes sur les deux sites.

Les citoyen.ne.s observent interloqué.e.s que la majorité comme l'opposition sont d'accord pour sacrifier la nature sur un des deux sites. Le risque est réel que cette attitude conduise in fine à la destruction des deux espaces naturels. Cela ne peut pas être accepté.

[1] Lors de la création de la Chaussée d'Alsemberg, les déblais de sa construction ont formé un talus artificiel qui au fil du temps s'est boisé. Ce sont les racines de la centaine d'arbres à haute tige que compte le petit Bois de Calevoet qui tiennent ce talus à la végétation tellement dense qu'il est quasi impénétrable pour l'homme.

Des arguments insuffisants et lacunaires

Les arguments avancés par la majorité comme par l'opposition pour justifier leurs positions respectives sont manifestement insuffisants et lacunaires :

- la majorité justifie la vente du Home Brugman et de ses jardins pour renflouer les caisses du CPAS et éponger le surcoût de la rénovation de la MRS Neckersgat, à quelques mètres de là. Cependant, les impacts financiers nombreux de réformes entreprises par les gouvernements fédéral (limitation de la durée du chômage, réduction des fonds pour l'intégration sociale, assurance maladie, etc.), communautaire (hausse du minerval, fin des repas gratuits) et régional (baisse des subsides pour la propreté et pour la cohésion sociale) provoquent un **transfert de charges direct vers les communes et les CPAS bruxellois. Vendre le Home Brugmann ne permettra pas plus d'équilibrer les comptes du CPAS à terme**, que vendre les bijoux de famille ne permet de résorber un déficit devenu structurel ;

- l'opposition justifie la destruction du bois de Calevoet pour y construire du logement social, Uccle n'en comptant que 4,2% dans son parc de logement, alors que l'objectif régional est d'atteindre 15%. Cependant, **le besoin de logement social en Région bruxelloise est immense et concerne désormais la moitié de la population. Détruire la nature pour y construire du logement social ne peut pas être la solution**, un calcul théorique permet de s'en rendre compte aisément. En appliquant la surface de nature détruite pour construire les 53 logements sociaux dans le projet de la SFAR sur le petit bois de Calevoet (132 m² / logement) au nombre de logements nécessaire pour loger la moitié de la population bruxelloise dans un logement social, **il faudrait détruire 3.536 hectares de nature, soit plus de 2 fois la surface de la partie bruxelloise de la forêt de Soignes**. Défendre le logement social en attaquant l'habitabilité de notre ville-région est un non-sens.

Une solution citoyenne

Pour sortir de la fausse opposition « nature vs logement », les collectifs citoyens et associations qui défendent la nature proposent la solution suivante :

1. **Protéger la nature à Uccle:**

- **Diviser la parcelle du Home Brugman en deux** : i) le terrain (tréfonds) sur lequel le Home est construit et qui peut être vendu et ii) le parc attenant au Home, c'est-à-dire les Jardins Cauter qui doivent rester ce qu'ils sont : un espace vert ouvert au public.
- **Protéger intégralement le bois de Calevoet et les Jardins Cauter**, le premier comme réserve naturelle et le second comme parc et en transférer la gestion vers Bruxelles Environnement.

2. **Créer du logement social et à finalité sociale à Uccle:**

- **Réaffecter les fonds disponibles à la SFAR Alsemberg** actuellement réservés pour urbaniser le Bois de Calevoet et y construire 53 logements sociaux vers la création d'un même nombre de **logements sociaux dans une partie du Home Brugmann**, ainsi qu'une résidence-service réservée aux personnes âgées.
- **Mettre en place un partenariat public-privé pour réaffecter le solde des surfaces plancher disponibles de l'ancien Home Brugmann** à du logement mixte (social, moyen et autre), avec du locatif et de l'acquisitif afin de répondre à la demande pressante de logement à des prix ou des loyers accessibles grâce notamment à l'**agence immobilière sociale** d'Uccle (AISU).

Cette solution permet de rendre parfaitement compatible les combats pour la nature et pour un logement accessible aux familles à revenus modestes.

Par ailleurs, le Home Brugmann est situé sur le site d'**une ancienne usine à gaz qui a pollué les sols**, et le bâtiment contient de l'**amiante**. La vente du site au plus offrant risque d'être ralentie et le prix dévalué par cet obstacle, alors que la maîtrise publique d'ouvrage sur ce site permettrait de le réhabiliter en limitant la perte de valeur.

Les signataires demanderont des rendez-vous aux autorités pour que cette solution puisse être concrétisée, au bénéfice des ucclois.e.s et des bruxellois.e.s.

Contacts presse :

- Sylvie Boucheny, Martine de Backer : co-requérantes dans la procédure de recours en annulation devant le Conseil d'État pour sauver le bois de Calevoet,
- ACQU
- We Are Nature

*

* *

II. Développements

Le sort de deux espaces naturels emblématiques fait l'objet actuellement de polémiques que nous jugeons stériles. Comme trop souvent en Région bruxelloise, se joue et se rejoue le psychodrame de l'absurde : « nature ou logement, il faut choisir ».

Les citoyen.ne.s qui habitent le quartier de Calevoet et les associations de défense de l'environnement et de la nature vous proposent publiquement des solutions qui permettent de réconcilier nature et logement.

Deux espaces naturels ucclois sous la loupe citoyenne

Le bois dit « de Calevoet », sis Chaussée d'Alsemberg 1091, est un espace naturel d'environ 14.000 m² de haute valeur biologique[2], qui joue un rôle de liaison secondaire entre le Keyenbempt e le Kinsendael[3]. Le bois ayant poussé sur les déblais de la création de la chaussée d'Alsemberg au 18ème siècle[4], puis sur d'anciens potagers, est depuis resté clos et il présente cette caractéristique exceptionnelle à Bruxelles de n'avoir semble-t-il jamais été bâti. La SFAR Alsemberg y a un projet de construction de 53 logements sociaux sur 0,7 hectares. Ce projet conduirait à la destruction de 0,5 hectares de forêt, un impact plus lourd encore pendant la phase de chantier, et réduirait drastiquement toute la biodiversité du site.
Son imperméabilisation impliquerait également une augmentation des ruissellements vers l'aval (chée d'Alsemberg / Saint-Job), qui se trouve déjà en zone de fort aléa d'inondation.[5]
Le site est notamment défendu par le collectif citoyen « Sauvons le bois de Calevoet » et l'ACQU.

[2] https://geodata.environnement.brussels/client/view/map/02c972d4-7c85-4e3f-9b96-93067d907186
[3] « Rapport d'incidence » déposé dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme, juillet 2023, Ariès, pp.105-106, 124.
[4] Comme l'observe le Cercle d'histoire d'Uccle https://ucclensia.be/
[5] Voir la carte aléas d'inondations de Bruxelles Environnement mise à jour avec les données de 2025
https://geodata.environnement.brussels/client/view/map/fa8e9829-13a2-48db-b533-e90be05f02c8

Des riverains ainsi que l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU)[6] et We Are Nature ont introduit un recours en annulation contre le permis d'urbanisme délivré le 19 juin 2025 à la SFAR Alsemberg.
La commune d'Uccle s'est jointe à la cause ; le Conseil d'État doit encore se prononcer.
A l'initiative du MR, le « développement » du projet de la SFAR sur le bois de Calevoet a été gelé pendant 18 mois à compter de la signature de la déclaration de politique régionale du gouvernement Dilliès le 14 février 2026, comme cela a été le cas pour les sites Josaphat, Meylemeersch et Keyenbempt.[7]

Les Jardins de la rue Cauter, sis entre la rue du même nom et le chemin de fer Bruxelles-Charleroi, sont inclus dans l'ensemble du domaine du Home Brugmann, légué à la Commune d'Uccle le 5 octobre 1890 par le Baron Brugmann soucieux des « nécessiteux » et des « vieillards » selon les termes de l'époque, pour y installer un Hospice public. Le site atteint une superficie de 15.000 m² dont environ 2.800 m² pour le Home proprement dit et son parking. Le site est géré par le CPAS d'Uccle (175 lits) avec un déménagement des résidents vers la maison de repos et de soins du domaine de Neckersgat également administrée par le CPAS.

Bruxelles environnement a relevé que la biodiversité du site est élevée à haute[8]. Plusieurs espèces protégées – dont le renard et des amphibiens - y sont régulièrement observées, et le site est l'habitat d'arbres remarquables inscrits à l'inventaire régional.
La moitié nord du site se trouve sur une nappe phréatique affleurante à moins de 2 mètres de la surface, ce qui occasionne souvent des remontées d'eaux durant les épisodes pluvieux comme le constatent les riverains.
Les jardins sont ouverts et constituent un lieu de convivialité, de détente, de jeu et de fraîcheur pour les riverains du quartier et des quartiers avoisinants. Plusieurs collectifs citoyens se sont mobilisés pour préserver cet espace nécessaire, dont le « quartier durable Myosotis » et le collectif « Jardins Générations Cauter »[9] très actif depuis que la CPAS a fait connaître sa volonté de vendre le site.[10]

Un vif débat s'est engagé au sein du Conseil communal d'Uccle le 15 octobre 2026 pour décider du sort du site. Le CPAS a pris le 15 juillet 2026 la décision de vendre le Home Brugmann pour couvrir les surcoûts engendrés par la rénovation de la MRS Neckersgat (ancien Institut national des Invalides de Guerre). Une offre a été faite à la SLRB qui l'a décliné. Les débats ont donc opposé la majorité LB-Ecolo à l'opposition PS, Uccle en Avant et les Engagés. La majorité souhaite vendre le site en indiquant son souhait de maintenir les jardins non-bâtis, reconnaissant leur rôle écologique et social nécessaire, mais refuse de conditionner la vente à la préservation des jardins ce qui revient en réalité à les promettre à l'urbanisation.
Le PS – dans l'opposition – a proposé une motion visant à conditionner la vente à la préservation des jardins. La motion proposée par le Collège des Bourgmestre et Echevins a été adoptée par 20 votes pour (Liste du Bourgmestre), 8 contre (opposition) et 8 abstentions (Ecolo), la commune a donc pris la décision d'accepter une vente du Home Brugmann sans la condition de préservation intégrale des jardins Cauter.

Deux terrains, deux paradoxes, une situation qui n'est pas acceptable

L'attitude de la commune d'Uccle à l'égard de ces deux espaces naturels est paradoxale à plusieurs égards.

[6] https://www.acqu.be/

[7] « Durant les 18 premiers mois de leurs développements, un gel de développement des sites Josaphat, Meylemeersch, Keyenbempt et Bois du Calevoet est instauré. A ce terme, ces dossiers seront réexaminés par le gouvernement. »
https://www.mr.be/web/content/4440/FDPR-Bruxelles.pdf

[8] https://geodata.environnement.brussels/client/view/map/02c972d4-7c85-4e3f-9b96-93067d907186

[9] https://www.facebook.com/profile.php?id=61570701118328

[10] https://www.sudinfo.be/id1141278/article/2026-04-21/projet-de-vente-du-home-brugmann-et-de-ses-jardins-uccle-un-coup-pour-les

Premier paradoxe relatif au destin des deux sites, urbanisé ou naturel :

- d'une part, la commune veut préserver le bois de Calevoet pour ses propriétés écologiques et ne pas y construire de logements, d'autre part elle accepte la vente par le CPAS des jardins Cauter sans imposer une condition *non* aedificandi, c'est-à-dire interdisant au promoteur d'y construire comme l'autorise le PRAS qui situe les lieux en zone d'habitat et non en zone verte. Ce qui revient à accepter d'urbaniser les Jardins Cauter alors que ce site a aussi une valeur écologique nécessaire,
- Pour faire bref : la majorité LB-Ecolo défend le bois de Calevoet et sacrifie les Jardins Cauter, alors que l'opposition PS veut détruire le bois de Calevoet et préserver les Jardins Cauter.

Deuxième paradoxe sur le financement des deux projets :

- à Calevoet, l'opposition explique que le foncier appartient à la Région, qu'il faut l'utiliser pour développer des logements sociaux et qu'il n'y a pas d'alternative. Mais la majorité communale avait préalablement indiqué qu'elle pouvait mettre un autre terrain à disposition pour ce faire,
- Pour les Jardins Cauter, la majorité explique que le CPAS doit renflouer ses caisses et doit le faire en vendant le site Brugmann, et qu'il n'y a pas d'alternative financière permettant une division du terrain. Mais l'opposition considère que la division des parcelles ou une autre technique immobilière permettrait de ne vendre que le bâtiment et de parvenir à un financement suffisant tout en conservant les jardins dans le giron public.

De ces paradoxes découle une situation claire : majorité comme opposition sont d'accord pour sacrifier l'un des deux espaces naturels, Jardins Cauter pour la majorité LB-Ecolo, bois de Calevoet pour le PS. Le risque est élevé que cette incohérence conduise à la destruction de tous les sols vivants considérés. Cela ne peut pas être accepté.

Deux limites aux arguments financiers et de logement

Il convient en outre de souligner deux limites certaines aux argumentations avancées par les uns et les autres.

Concernant la question du financement du CPAS qui justifierait la vente du Home Brugman, observons que tous les CPAS et communes bruxelloises sont fortement impactées par les réformes qui ont lieu aux niveaux fédéral, communautaire et Régional. Réforme du chômage, des pensions, de certains pans de l'assurance maladie, de l'intégration sociale[11] provoquent des transferts de charge très importants du fédéral vers les CPAS[12]. Il en va de même avec la hausse du minerval[13] ou la suppression des repas gratuits à l'école[14], décidées au niveau communautaire, qui poussent plus de famille également vers les CPAS. Au niveau régional, les subsides à la cohésion sociale[15] et pour la propreté[16] ont diminué, reportant également les charges sur les communes et CPAS.

[11] https://brulocalis.brussels/fr/actualites/communique-de-presse-la-federation-des-cpas-bruxellois-denonce-la-suppression-du-subside
[12] https://bx1.be/categories/news/les-communes-bruxelloises-denoncent-17-milliard-deuros-de-charges-reportees/
[13] https://brulocalis.brussels/fr/actualites/cfwb-reforme-du-minerval-entre-rigueur-budgetaire-et-acces-aux-etudes
[14] https://liguedesfamilles.be/article/dans-80-communes-les-repas-scolaires-en-danger-dans-les-ecoles-les-plus-defavorisees
[15] https://www.dhnet.be/dernieres-depeches/2026/01/23/les-projets-de-cohesion-sociale-manifestent-contre-la-baisse-de-leurs-subsides-a-bruxelles-U4HSZVMTQRCW5OHS4PENBROSVY/
[16] https://brulocalis.brussels/fr/actualites/proprete-publique-brulocalis-interpelle-la-region-sur-le-financement-des-politiques

Pour faire face à ces baisses de recettes doublées d'augmentations des demandes, les communes et leurs CPAS sont poussées à vendre leurs réserves foncières[17]. Cela ne peut pas fonctionner si les recettes sont trop basses et si les besoins continuent d'augmenter, pas plus que la vente de bijoux de famille ne permet de rembourser un déficit structurel.
La situation à Uccle doit donc attirer l'attention également sur ce point.

Les défenseurs de la nature soulignent le problème significatif que la vente du foncier public représente pour la politique environnementale et climatique de notre région : la perte de maîtrise du foncier par les communes et CPAS risque d'accroître la destruction de la biodiversité, des sols vivants, et de rendre impossible l'adaptation de notre ville aux impacts du changement climatique.

Pour que les finances de la commune d'Uccle et de son CPAS restent à niveau à terme, alors que son assise financière est beaucoup plus large que d'autres communes, il est nécessaire de mettre un terme à l'hémorragie créée par des reports de charge des autres niveaux de pouvoir vers le communal. Sans cela, outre les dommages profonds sur de nombreux ménages et sur la cohésion sociale, les pouvoirs communaux seront contraints de vendre des terrains au plus offrant, sans que cela ne solutionne quoi que ce soit sur le long terme.

Concernant la question du logement social qui justifierait la destruction de la nature, observons que les besoins sont tellement élevés à Région bruxelloise, que la construction ne peut pas être la solution. La moitié de la population bruxelloise entre actuellement dans les conditions d'accès au logement social[18], soit environ 600.000 personnes ou 267.900 ménages de 2,24 personnes en moyenne.
Alors qu'il y a environ 41.000 logements sociaux, dont 5.000 en rénovation.

Procédons à un calcul simple pour évaluer l'impact écologique de la résolution du besoin de logements sociaux par la construction, qui implique la destruction de la nature.

Le projet de la SFAR Alsemberg prévoit de détruire 7.000 m² de forêt urbaine précieuse, pour construire 53 unités. Soit 132 m² de sol vivant par ménage (un logement = un ménage). Avec cette proportion, il faudrait donc détruire 3.536 hectares supplémentaires de nature (267.900 ménages x 132 m²) pour loger les bruxellois.e.s dans les conditions d'accès au logement social.
Soit plus de 2 fois la surface de la partie bruxelloise de la forêt de Soignes (1.665 Ha).

Ce calcul théorique permet de rendre visible que l'argument du besoin de logement social pour justifier la destruction de la nature est une impasse totale.
Il faut donc en sortir.

Sortir des paradoxes et de l'impasse par le haut : la solution des citoyen.ne.s

Face à ces contradictions et limitations, les citoyen.ne.s défenseur.ses de la nature proposent une solution praticable.

Préserver la nature à Uccle. Le fait que cette commune soit moins densément bâtie que les communes du centre ne justifie aucunement que l'on continue d'y détruire les sols vivants et s'explique aussi par le fait que la partie uccloise de la Forêt de Soignes couvre environ la moitié du territoire communal. C'est précisément cette logique d'étalement

[17] Le CPAS vend aussi le « Fond de Calevoet » situé plus au Sud de la commune, dont nous ne parlons pas dans cette proposition. Le site n'a semble-t-il pas encore trouvé d'acquéreur. https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/2026/11/06/la-vente-du-fond-de-calevoet-toujours-en-suspens-a-uccle-les-arbres-ne-deviennent-sacres-que-pour-sopposer-a-du-logement-abordable-YVUL35TI7RAZVFY2HRJWNXMTKM/
[18] https://www.rtbf.be/article/crise-du-logement-la-moitie-des-bruxellois-peut-pretendre-a-un-logement-social-11472950

urbain interne qui a rendu le centre-ville excessivement minéralisé et désormais inadapté au changement climatique. Là où il reste du vert, il faut le protéger.

Créer du logement social à Uccle. La commune ne compte que 4,2%[19] de logements sociaux alors que l'objectif de la Région est d'atteindre 15%. Les solutions doivent se développer principalement dans le bâti existant et en commençant par la rénovation des parcs de logements sociaux.

Contribuer à résoudre les inégalités socio-environnementales régionales. Pour ce faire, il faut commencer par mettre un terme à la destruction de la nature, qui manque déjà.
La meilleure accessibilité aux espaces naturels entre première et deuxième couronne se pense ensuite en facilitant la mobilité d'une part, et en procédant à la création de logement social dans le bâti déjà existant, ce qui est proposé ici.

Il est temps de sortir du narratif toxique "social vs nature" qui oppose erronément deux besoins fondamentaux alors qu'ils sont complémentaires. Uccle dispose ici d'un « cas d'école » qui lui permet de rencontrer les besoins de sa population tout en agissant de manière responsable au niveau régional.

La lecture combinée des enjeux sur les jardins Cauter et sur le Bois de Calevoet offre en effet une solution idéale et un exemple concret de combinaison de ces deux besoins.
Nous proposons la solution suivante:

1. **<u>Protéger la nature à Uccle:</u>**

- **Diviser la parcelle du Home Brugman en deux** : i) le terrain (tréfonds) sur lequel le Home est construit et qui peut être vendu et ii) le parc attenant au Home, c'est-à-dire les Jardins Cauter qui doivent rester ce qu'ils sont : un espace vert ouvert au public.
- **Protéger intégralement le bois de Calevoet et les Jardins Cauter**, le premier comme réserve naturelle et le second comme parc et en transférer la gestion vers Bruxelles Environnement.

1. **<u>Créer du logement social et à finalité sociale à Uccle:</u>**

- **Réaffecter les fonds disponibles à la SFAR Alsemberg** actuellement réservés pour urbaniser le Bois de Calevoet et y construire 53 logements sociaux vers la création d'un même nombre de **logements sociaux dans une partie du Home Brugmann**, ainsi qu'une résidence-service réservée aux personnes âgées.
- **Mettre en place un partenariat public-privé pour réaffecter le solde des surfaces plancher disponibles de l'ancien Home Brugmann** à du logement mixte (social, moyen et autre), avec du locatif et de l'acquisitif afin de répondre à la demande pressante de logement à des prix ou des loyers accessibles grâce notamment à l'**agence immobilière sociale** d'Uccle (AISU).

Voir le schéma illustratif ci-dessous :
En rouge : les deux sites considérés.
En bleu : les deux « homes », les bénéficiaires de Brugmann ont déménagé vers Neckersgat.
En jaune : les bâtiments prévus sur le bois de Calevoet et leur financement doivent être transférés pour la réaffectation du Home Brugmann, existant.

[19] Au 31/12/2025, chiffres « Patrimoine » SLRB, https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiYzQ5MmY1NzctYjdhMC00NzQyLThmOTctZjI1MWNkNWU4MjYzIiwidCI6IjBiNmViODcwLTc5ZDEtNDAzZS1hZTk0LWEzZWQ0ZjQyNmNmMiIsImMiOjl9&pageName=43227d98b50acd742102



Il y a lieu en outre d'envisager l'**installation d'un skatepark** sur la partie Sud du site du home Brugmann qui a déjà été artificialisée. La zone manque en effet d'équipement outdoor de jeux pour les jeunes.

Une solution pour éviter deux écueils supplémentaires

Cette solution, qui permet de rencontrer les différents besoins et de résoudre les paradoxes précités, présente en outre deux avantages supplémentaires :

- D'une part, **l'écueil juridique** que présentent les projets d'urbanisation des sites naturels. Les riverains et les associations défendent en effet la nature y compris par le biais d'actions judiciaires. Un recours a déjà été introduit contre la destruction du bois de Calevoet, d'autres interviendraient pour défendre les jardins Cauter. On sait que dans bien des cas, ces recours permettent de stopper des projets illégaux, ou de les retarder significativement. Il est nettement préférable pour toutes les parties de chercher des compromis utiles au bien des ucclois.e.s et des bruxellois.e.s.

- D'autre part, le bâtiment du Home Brugman, qui contient de **l'amiante**, a été édifié sur une ancienne usine à gaz dont les pratiques industrielles ont conduit à une **pollution significative des eaux** souterraines notamment au cyanure, et à une pollution **des sols** qui n'est pas documentée dans l'inventaire de Bruxelles Environnement[20]. Il ne fait pas de doute que ce site devra être dépollué dans une

[20] Communication lors de la soirée organisée par medor.coop le 9/11/2026 à l'occasion de la présentation publique de l'article de Lou Janssens, « Sols bruxellois : pollution sous-estimée » https://medor.coop/magazines/medor-n44-automne-2026/sols-pollution-

mesure qui reste à déterminer, que cela engendrera des délais et coûts supplémentaires qui seraient autant de freins à l'acquisition du site par un investisseur privé. Il est préférable de garder une maîtrise d'œuvre publique sur le bâtiment.

L'affectation sociale du Home et sa maîtrise publique, qui permettent de protéger les espaces naturels du bois de Calevoet et des Jardins Cauter, correspondent en outre à l'instruction que donna le baron Brugmann en cédant ce bien pour les « vieillards » et les « nécessiteux ».

La commune d'Uccle, légataire du Home qui a rendu de nombreux services à la population, pourra trouver dans la solution esquissée ci-dessus une manière de **respecter la mémoire** de ce don et de **s'adapter aux défis de notre époque**.

Signataires :

- Sylvie Boucheny, Martine de Backer : co-requérantes dans la procédure de recours en annulation devant le Conseil d'État pour sauver le bois de Calevoet,
- ACQU
- We Are Nature

bruxelles-environnement-pfas-metaux-lourds-dechets-pesticides-industrie-inventaire-carte-region/?full=1